



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

La Ministre

N°3/REF: CAB/JT-BG/

Paris, le 22 avril 2015

Monsieur le Recteur,

A la suite de la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral, le Gouvernement a souhaité faire de la modernisation de l'organisation territoriale de l'Etat un axe fort de modernisation de l'action publique au service de nos concitoyens.

Organisés depuis plus de deux siècles sur une base « régionale », les services déconcentrés du ministère de l'éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche doivent, comme ils l'ont toujours fait, s'adapter au cadre nouveau créé par la loi. Nous participons ainsi pleinement à cette réforme structurelle qui constitue une opportunité pour assurer un Etat plus efficace car mieux articulé avec les collectivités régionales, dotées de compétences élargies dans le champ de l'éducation depuis plusieurs années, et réorganisé pour assurer une animation des acteurs du système éducatif de proximité, simple et efficace.

Conformément aux orientations adoptées par le Gouvernement, neuf recteurs coordonnateurs sont désignés pour conduire les travaux préparatoires à la nouvelle organisation des services académiques dans les sept nouvelles régions fusionnées ainsi que dans les régions d'Ile-de-France et de Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

Dans ce cadre, j'ai décidé de vous désigner, en qualité de recteur de l'académie de Besançon, chancelier des universités, recteur coordonnateur pour les académies de Besançon et de Dijon.

A ce titre, vous conduirez, en lien avec le recteur de l'académie de Dijon, les travaux préparatoires nécessaires à l'adaptation de nos services déconcentrés à la nouvelle la carte régionale et vous me transmettez, avec copie au préfet préfigurateur, pour la fin du mois de juin un projet d'organisation inter-académique.

Votre projet sera intégré par le préfet préfigurateur à la préfiguration régionale d'ensemble transmise fin juin au Premier ministre. Le Gouvernement validera dans l'été les nouvelles organisations que vous mettrez en place.

.../...

Monsieur Jean-François CHANET
Recteur de l'Académie de Besançon, chancelier des universités
10, rue de la Convention
25030 BESANÇON CEDEX

Dans un esprit de convergence mais sans alignement systématique sur la carte des nouvelles régions, ce projet d'organisation pourra proposer des *scénarii* allant de dispositifs de coopération renforcée à une intégration conduisant à une fusion d'académie. Il sera accompagné d'une évaluation de l'impact en matière de ressources humaines, de moyens (système d'information, immobilier, etc..) et de conduite des missions académiques. Il précisera le calendrier et les étapes de mise en œuvre du projet envisagé.

Je vous précise d'ores et déjà que les évolutions de l'organisation des académies n'auront, en tout état de cause, pas d'impact sur les règles de gestion des carrières et le périmètre d'affectation des personnels enseignants. Dans vos propositions, vous pourrez en revanche intégrer, lorsque cela s'avère utile, une organisation des services sur plusieurs implantations, le cas échéant selon une logique fonctionnelle.

Pour la conduite de votre mission, vous travaillerez en coopération avec le préfet préfigurateur désigné pour la région fusionnée. En lien avec lui et avec le recteur de l'académie de Dijon, vous conduirez une concertation large, en particulier avec les représentants des personnels et les partenaires locaux de notre ministère de manière à assurer à toutes les étapes du processus une information claire sur les enjeux et les conséquences des propositions pour les agents mais aussi pour le service rendu aux usagers.

Vous installerez dès que possible avec le recteur de l'académie de Dijon un comité des recteurs visant à assurer l'unité de la parole de l'Etat sur les sujets de politiques partagées avec la nouvelle région.

Les nouvelles organisations qui auront été décidées pourront être mises en place progressivement et devront être effectives au plus tard à la rentrée 2018.

Je vous prie de croire, Monsieur le recteur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Najat VALLAUD-BELKACEM

